

Appel à propositions spécial pour les pays fragiles et touchés par un conflit

Guichet du GAFSP dédié au secteur public

Le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) invite les pays remplissant les critères d'admissibilité à soumettre une proposition de financement au plus tard le 10 septembre 2019, conformément aux dispositions des *Directives à l'intention pour les propositions du guichet secteur du secteur public : Appel à propositions spécial pour les pays fragiles et touchés par un conflit* (version du 1^{er} mars 2019) disponible sur le site web du GAFSP dédié aux appels à propositions : <https://www.gafspfund.org/apply-funding>. Seuls les pays fragiles et touchés par un conflit, tel que jugé par le Groupe de la Banque mondiale¹, qui sont également des pays exclusivement IDA² et dont les prêts ne sont pas déclarés improductifs, sont admis à répondre à cet appel à propositions. Le ciblage des pays en situation de fragilité et de conflit vise à remédier au sous-financement de ces pays à ce jour. Les futurs appels à propositions du GAFSP devraient revenir à la pratique habituelle consistant à admettre tous les pays exclusivement IDA dont les prêts ne sont pas déclarés, comme indiqué dans le document-cadre du GAFSP.

Par le biais des quatre premiers appels à propositions, le guichet du secteur public du GAFSP a alloué 1,2 milliard de dollars de financements à exécuter par les bénéficiaires, à savoir, 31 pays à faible revenu d'Afrique, d'Asie centrale, d'Asie orientale, d'Asie du Sud et d'Amérique latine et des Caraïbes. Les ressources du GAFSP permettent de contribuer au financement des programmes stratégiques dans les pays concernés afin d'y faire reculer la pauvreté, accroître le revenu rural et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les projets du GAFSP ciblent des investissements dans lesquels les pays assument un rôle directeur dans un ou plusieurs des cinq principaux domaines d'intervention du GAFSP : augmentation de la productivité agricole, rapprochement des agriculteurs des marchés, réduction des risques et de la vulnérabilité, amélioration des moyens de subsistance non agricoles en milieu rural, et assistance technique, consolidation des institutions et renforcement des capacités. Le document-cadre présente dans le détail la portée du programme et est disponible à l'adresse suivante :

https://www.gafspfund.org/sites/default/files/inline-files/GAFSP%20Framework%20Document%20FINAL%20%28external%29_0%20%282%29.pdf

Pour cet appel à propositions spécial restreint aux pays fragiles et touchés par un conflit, le GAFSP recherchera des propositions qui justifient clairement l'investissement public envisagé et prévoient la possibilité d'une participation complémentaire du secteur privé. Un nouveau programme dédié de services de conseil au sein du guichet du secteur privé du GAFSP dirigé par IFC, financé par des ressources additionnelles fournies par le Royaume-Uni, pourra soutenir des entités et projets admissibles dans les pays dont les propositions auront été retenues. Le GAFSP encourage la soumission de propositions qui établissent la preuve de la participation des parties prenantes, notamment des organisations de producteurs (OP) et des organisations de la société civile (OSC) pertinentes, de la conception du projet à sa mise en œuvre, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. Le Comité directeur³ tient à souligner qu'aucune des cinq composantes n'est privilégiée. Des propositions solides sur le plan technique qui réduisent les risques et la

¹ La liste des pays actuellement considérés comme fragiles et touchés par un conflit en 2019 peut être consultée à l'adresse <http://pubdocs.worldbank.org/en/892921532529834051/FCSList-FY19-Final.pdf>. Il convient de noter que pour établir l'admissibilité à répondre à cet appel à propositions spécial en qualité de pays fragile et touché par un conflits, référence sera faite à cette liste dressée pour l'exercice 19 uniquement.

² Pays admis à recevoir des financements concessionnels de l'Association internationale de développement (IDA)/Banque mondiale mais ne pouvant pas prétendre aux prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

³ Le Comité directeur est l'instance dirigeante du GAFSP, responsable entre autres des décisions d'allocation de fonds.

vulnérabilité, en particulier dans les situations de fragilité, et accroissent l'impact des interventions agricoles en mettant l'accent sur des thèmes comme la nutrition (interventions directes dans le domaine de la nutrition ou activités agricoles prenant en compte les considérations de nutrition), l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le renforcement de la résilience climatique, et l'emploi des jeunes en milieu rural, sont encouragées et pleinement admises à bénéficier d'un financement du GAFSP, comme le sont les partenariats public-privé. Le Comité directeur se réjouit à la perspective de recevoir une large gamme de propositions.

Le GAFSP a été créé en avril 2010 au lendemain de l'engagement sur les financements pris par les dirigeants du G8 au Sommet de L'Aquila en juillet 2009 et réaffirmé par le Sommet du G20 à Pittsburgh en septembre 2009. Les bailleurs de fonds du GAFSP sont, par ordre alphabétique, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Irlande, les Pays-Bas, la République de Corée et le Royaume-Uni⁴.

Les ressources non engagées actuellement disponibles au guichet du secteur public du GAFSP se montent approximativement à 100 millions de dollars, qui pourraient probablement être alloués aux quatre à six propositions les mieux classées⁵. Le montant total est une estimation qui pourrait varier en fonction d'engagements supplémentaires reçus des bailleurs de fonds entre maintenant et le moment des allocations. Compte tenu de l'insuffisance des financements disponibles, il n'est pas certain que toutes les propositions qui le mériteront soient systématiquement financées.

Les propositions soumises au GAFSP sont examinées par un comité consultatif technique externe indépendant qui communique ses recommandations techniques au Comité directeur du GAFSP. Le comité consultatif évalue les propositions conformément aux critères définis dans les *Directives à l'intention des pays* (version du 1^{er} mars 2019), c'est-à-dire le degré de préparation du pays et la qualité technique de la proposition (état de préparation de la proposition).

Les pays fragiles et touchés par un conflit dont les propositions au GAFSP n'ont pas été retenues dans le passé sont vivement encouragés à soumettre de nouvelles propositions, même si aucun traitement préférentiel ne sera accordé aux dites propositions qui seront en compétition avec d'autres propositions nouvelles pour les financements disponibles. Il convient de noter que les exigences et directives applicables aux propositions ont été mises à jour par rapport aux appels à propositions précédents. En soumettant à nouveau une proposition précédemment rejetée, les pays sont priés d'examiner et de revoir les propositions à la lumière de la version actualisée des *Directives à l'intention des pays* (version du 1^{er} mars 2019). Les pays fragiles et touchés par un conflit dont les propositions au GAFSP ont été retenues dans le passé peuvent également en soumettre de nouvelles.

Pour cet appel à propositions spécial, le GAFSP met à disposition une assistance technique limitée pour les pays souhaitant bénéficier d'une aide supplémentaire dans le processus de préparation de leurs propositions. Cette assistance technique devra être fournie par l'intermédiaire des deux entités de supervision partenaires du GAFSP, qui ne fournissent que de l'assistance technique, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou le Programme alimentaire mondial (PAM). Cette assistance est totalement facultative et sera organisée en fonction de la demande, les détails de la demande à soumettre à cet effet étant fournis dans les *Directives à l'intention des pays* (version du 1^{er} mars 2019). La responsabilité de la préparation des propositions incombe néanmoins entièrement aux pays soumissionnaires.

Le Comité directeur envisage de prendre les décisions d'allocation vers le début de décembre 2019. Les propositions devront être transmises électroniquement au plus tard le 10 septembre 2019 à 23 h 59

⁴ Le Japon et les Pays-Bas n'ont contribué qu'au guichet du secteur privé.

⁵ Ce chiffre est indicatif et se fonde sur une fourchette estimée des montants des dons, qui vont de 10 à 30 millions de dollars. Les montants finaux des allocations seront fonction des conditions pertinentes du pays et de la proposition, notamment le montant sollicité, la qualité de la proposition, la capacité démontrée de mise en œuvre, etc.

(heure de Washington) à l'Unité de coordination du GAFSP, à l'adresse suivante : gafsp-info@gafspfund.org. Tous les documents soumis devront être en format Microsoft Word, Excel ou PDF.

Les documents de soumission doivent satisfaire aux exigences énoncées dans les *Directives à l'intention des pays*, qui comprennent une liste de contrôle des documents indiquant clairement quel fichier soumis se rapporte à chacun des documents requis spécifiés. Pour des raisons d'égalité des chances, aucune exception ne sera faite en ce qui concerne les délais et le format des documents. Les pays sont vivement invités à soumettre leurs propositions quelques jours avant la date limite, pour se protéger d'éventuels problèmes techniques de transmission. Il revient aux pays de s'assurer que leurs propositions sont complètes et conformes au format spécifié dans les *Directives* (version du 1^{er} mars 2019).

Les questions administratives se rapportant aux propositions peuvent être adressées à l'Unité de coordination du GAFSP (gafsp-info@gafspfund.org). En dehors des informations affichées sur le site web (<http://www.gafspfund.org>), l'Unité de coordination n'est pas en mesure de fournir plus d'informations sur ce qui est exigé pour qu'une proposition soit retenue. Par souci d'équité pour tous, toute clarification s'avérant nécessaire au cours du processus de préparation des pays et de soumission des propositions sera affichée sur le site web dans les meilleurs délais afin de profiter à tous les pays soumissionnaires potentiels.

Nous nous réjouissons à la perspective de recevoir les propositions des pays pour les soumettre à l'examen du Comité directeur du GAFSP.

Cordiales salutations,



Stefan Schmitz
Directeur général adjoint
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne (BMZ)
Commissaire, One World – No Hunger
Président du Comité directeur du GAFSP